

**PRÉFET
DE LA RÉGION
BRETAGNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMISSAIRES ENQUÊTEURS FOCUS ICPE AGRICOLES

16 JUIN 2022

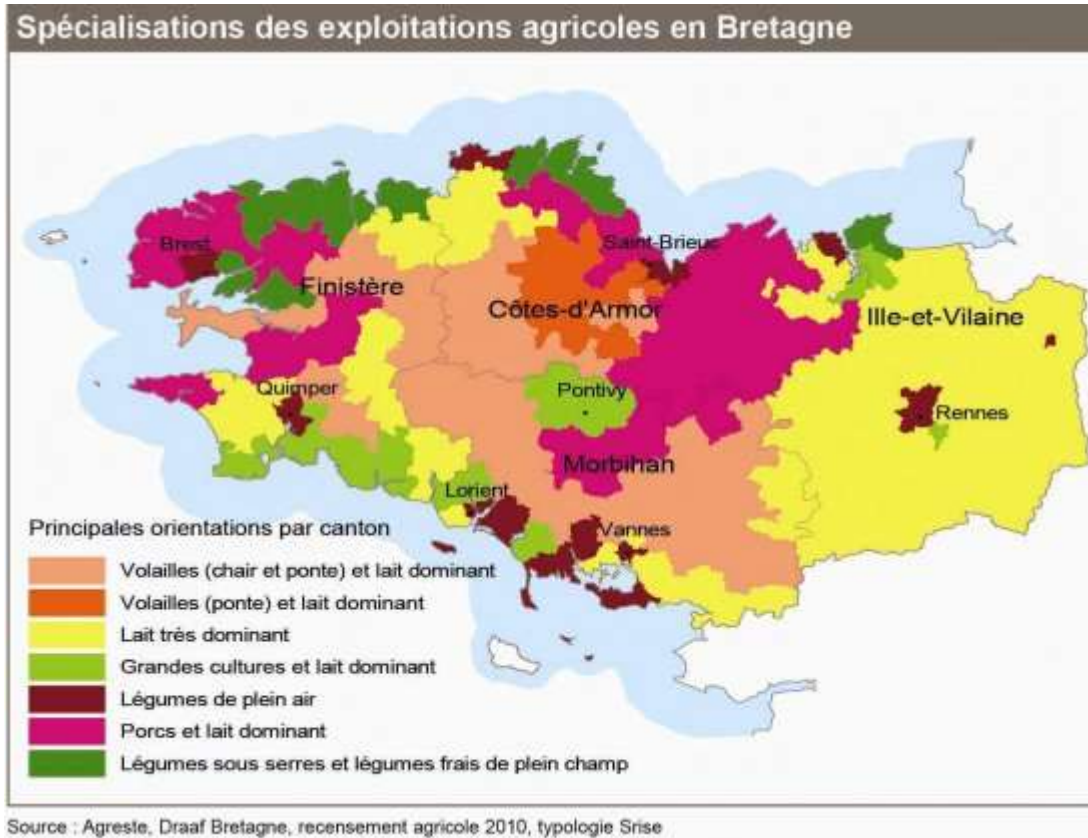
ICPE Agricoles

- Chiffres clés
- Les enjeux environnementaux
- La nomenclature : Rubriques et Régimes et Le cadre réglementaire
- Contexte Nitrates en Bretagne

Chiffres clés

Données disponibles

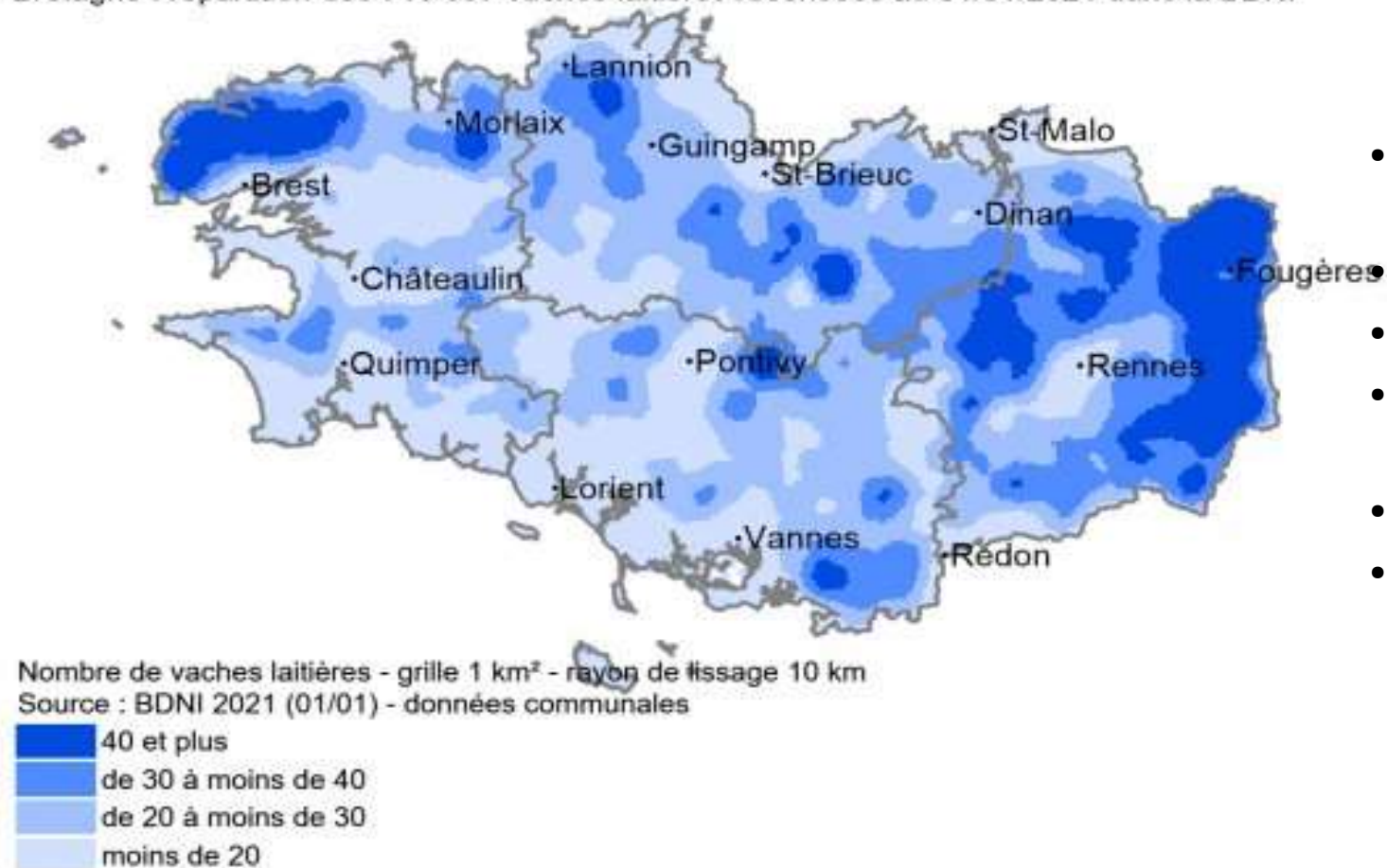
- **DRAAF Bretagne** : <https://draaf.bretagne.agriculture.gouv.fr>
Onglet Données : cartes, statistiques agricole et conjoncture agricole
- **EQUINOXE** :
<https://geobretagne.fr/mviewer/?config=/apps/equinoxe/config.xml#>
Visualiseur du suivi du Plan d'action régional Nitrates
- **Géorisques** : <https://www.georisques.gouv.fr/>
 - Mieux connaître les risques sur le territoire
 - ICPE : Arrêtés préfectoraux, rapport d'inspection...



Bretagne/France :

- 43 % volailles de ponte (26 % en bio)
- 32 % Volailles de chair
- 43 % des œufs de consommation

Bretagne : répartition des 718 557 vaches laitières recensées au 01/01/2021 dans la BDNI

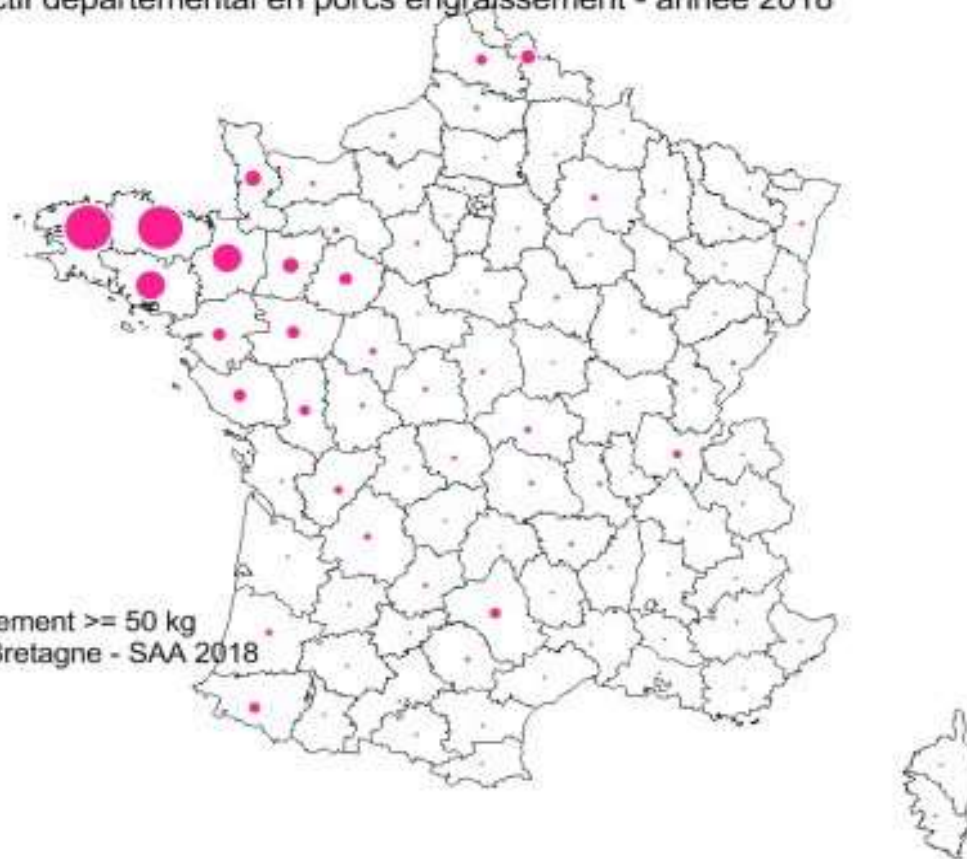


Bretagne/France :

- 21 % de la production VL
- 22 % VL Bio
- 20 % Veau
- 23 % lait conventionnel
- 21 % lait bio
- 38 % du beurre bio

France : effectif départemental en porcs engraissement - année 2018

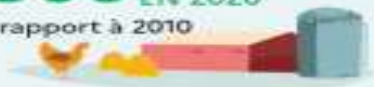
Effectifs en porcs engraissement ≥ 50 kg
Source : Agreste DRAAF Bretagne - SAA 2018



La
Bretagne :
55 % de la
production
porcine
nationale

L'ESSENTIEL DU RECENSEMENT AGRICOLE 2020 Bretagne

26 300 EXPLOITATIONS
EN 2020
- 24 % par rapport à 2010



62

HECTARES DE SURFACE
MOYENNE EN 2020
C'est 14 ha de plus qu'en 2010



DANS LES EXPLOITATIONS :



55 200 PERSONNES OCCUPENT
UN EMPLOI PERMANENT

36 412 D'ENTRE ELLES SONT
CHEFS ET COEXPLOITANTS DONT



27 % SONT
DES FEMMES



16 % ONT
80 ANS OU PLUS

BOVINS LAIT

7 363 EXPLOITATIONS
AYANT UNE SURFACE AGRICOLE
MOYENNE DE
92 HECTARES



BOVINS VIANDE

2 033 EXPLOITATIONS
AYANT UNE SURFACE AGRICOLE
MOYENNE DE
44 HECTARES



GRANDES CULTURES

5 078 EXPLOITATIONS
AYANT UNE SURFACE AGRICOLE
MOYENNE DE
46 HECTARES



PORCINS, VOLAILLES

5 435 EXPLOITATIONS
AYANT UNE SURFACE AGRICOLE
MOYENNE DE
56 HECTARES



POLYCULTURE POLYÉLEVAGE

2 560 EXPLOITATIONS
AYANT UNE SURFACE AGRICOLE
MOYENNE DE
81 HECTARES



HORTICULTURE MARAÎCHAGE

1 692 EXPLOITATIONS
AYANT UNE SURFACE AGRICOLE
MOYENNE DE
14 HECTARES



Decembre 2021

Source : Agreste - Recensement agricole 2020 [résultats provisoires]

Les enjeux environnementaux

Pollutions diffuses par les nitrates et les phosphates

- Impact sur la qualité de l'eau destinée à la consommation humaine
- Impact sur la biodiversité :
 - localement importants du fait de phénomènes d'eutrophisation des plans d'eau, ou de développement d'algues vertes (vie aquatique) ;(8 BV)
 - espèces très sensibles aux nitrates (Mulette perlière)

- **Autres impacts sur la biodiversité ?**
 - Destruction d'habitats (zones humides, zones boisées)
 - Travail en monoculture
 - Pollutions accidentelles : mortalité piscicole et espèces aquatiques

■ **Nuisances de voisinage**

Olfactives, pendant les opérations d'épandage

Salissure des routes en entrée et sortie de chantier (risque d'accident par temps de pluie)

Insectes

Bruits

- **Impact sur le climat (GES)**
 - émission de CO₂ par les engins agricoles utilisés pour les épandages ;
émission de protoxyde d'azote (N₂O)
 - Émission de NH₃ (toutes espèces) et CH₄ (bovins)
 - l'épandage non suivi d'enfouissement contribue aux émissions de NH₃,
mais NH₃ n'est pas un gaz à effet de serre
- **Impact sur la santé publique**
 - Dégradation de la qualité de l'eau
 - Dégradation de la qualité de l'air (NH₃) : Recombinaison avec des
oxydes d'azote et de soufre : formation de particules fines

La nomenclature

Recensement agricole 2020 : 26 300 exploitations

Principe 3 : Proportionnalité du classement, de la procédure, du dossier et l'évaluation environnementale

En fonction du cheptel :

- > Régime ICPE
- > Règlement sanitaire départemental

Nomenclature ICPE (<https://aida.ineris.fr/thematiques/nomenclature-icpe>)

- > classement par rubrique d'activité
- > textes sont associés aux rubriques de la Nomenclature ICPE
- > textes : prescriptions applicables aux ICPE A, E, D (régime)
- > AM sectoriels : cas des élevages

ICPE Activités agricoles, animaux

Nomenclature des ICPE :

https://aida.ineris.fr/sites/aida/files/2021-10/BrochureNom_v52public.pdf

21xx – Activités agricoles, animaux

2101 : Elevages de bovins

2102 : Elevages de Porc

2110 : Elevages de lapins

2111 : Elevages de volailles

2112 : Couvoirs

...

ICPE Activités agricoles, animaux

Nomenclature des ICPE :

https://aida.ineris.fr/sites/aida/files/2021-10/BrochureNom_v52public.pdf

Exemple :

2101 : Elevages de bovins

- > Elevages de veaux
- > Elevage de vaches laitières
- > Elevage de vaches allaitantes
- > Transit et vente

Régime en fonction de la **quantité d'animaux** (principe de proportionnalité)

- > A, E, D
- > AM associé au régime

ICPE Activités agricoles, animaux

Nomenclature des ICPE :

https://aida.ineris.fr/sites/aida/files/2021-10/BrochureNom_v52public.pdf

Un statut européen : IED et régime d'autorisation

Rubrique 3660 pour Elevages intensifs de Porcs ou Volailles

Porcs : > 2000 **emplacements** pour porcs de production (>30 kg)

Truies : > 750 **emplacements**

Volailles : > 40 000 **emplacements** (poulets, poules, dindes, dindes, canards, pintades, oies, cailles, pigeons, faisans, perdrix)

ICPE Activités agricoles, animaux

Nomenclature des ICPE :

https://aida.ineris.fr/sites/aida/files/2021-10/BrochureNom_v52public.pdf

2101, 2102 et 2111 :

AM Prescriptions générales par **régime** du 27 décembre 2013

Cadre réglementaire d'autorisation d'une exploitation et extension

- > Situation normale
- > Pollution accidentelle
- > Accident

ICPE Activités agricoles, animaux

> 26300 exploitations

> ICPE : 20 500

Données arrondies :

Dont 1500 IED (1000 IED volailles, 500 en porcs)

Côtes d'Armor : 6500 ICPE, 1/3 en porcs, 9 % IED

Finistère : 4 130 ICPE, 1/2 VL et Bovins, 12 % IED

Ille et Vilaine : 5300 ICPE, 62 % en VL et Bovins, 1 % IED

Morbihan : 4500 ICPE, 11 % IED

> environ 6 000 exploitations RSD

ICPE Activités agricoles, animaux

Cheptels et pratiques d'élevages

Equinoxe :

<https://geobretagne.fr/mviewer/?config=/apps/equinoxe/config.xml#>

ICPE Activités agricoles, animaux

AMPG : prescriptions pour éviter pollution par les nitrates (respect cheptel autorisé, étanchéité des bâtiments, rejet, fuites...)

Lien ICPE élevages et Directive Nitrates :

- > prescriptions des ICPE situées en zones vulnérables
 - > notamment la prescription de compatibilité aux programmes d'actions « Directives Nitrates »
- La Bretagne est 100 % en zone vulnérable
- > Conformité avec le PAR 6 bis

Le contexte Nitrates en Bretagne

- Vidéo Eau, Agriculture en Bretagne
- Webinaire Concertation du PAR 7
<https://purpoz.com/project/programme-dactions-regional-nitrates-concertation-prealable/presentation/participez-aux-evenements-de-la-concertation>
 - > que fait on depuis 30 ans pour lutter contre les nitrates ?
 - > Quel bilan politique « Nitrates » ?

Contexte réglementaire

- **Directive Européenne Nitrates 1991**

Objectif de réduction de la pollution des eaux par les NO₃- d'origine agricole

Comment ? En promouvant de bonnes pratiques agricoles en matière de gestion de l'N

- **Transposition en France :**

Désigner des zones vulnérables qui alimentent des eaux polluées ou à risque de pollution par les N d'origine agricole

Adoption d'un programme d'action (PAN 6-2016 > en révision)

Adoption d'un PAR (6-2018-2022) qui renforce le PAN

Contexte réglementaire

- PAN et PAR 6 modifié s'appliquent à toutes exploitations agricoles

Actions principales :

- Calendrier régional d'interdiction d'épandage de fertilisant azoté
En fonction du type d'effluent, de la culture en place
- Limitation à 170 KgNorganique/ha/an sauf en ZAR : 50KgN/ha/an
Epandage effluents d'élevage, pâturage
EQUINOXE Azote épandu
<https://geobretagne.fr/mviewer/?config=/apps/equinoxe/config.xml#>
- Déclaration des flux d'azote annuelle (N épandu (prêteur de terre, exploitant), N cédé (exploitant, fournisseur))

Contexte réglementaire

- PAN et PAR 6 modifié s'appliquent à toutes exploitations agricoles

Actions principales :

- Obligation couverture végétale, distance d'épandage, pression du pâturage
- Mode de stockage des effluents d'élevage : écoulement vers le milieu interdit
- Obligation de traitement ou export hors ZES et BVAV si production > 20 000KgN en ZES
- Equilibre de la fertilisation azotée

Focus : équilibre de la fertilisation azotée

- Equilibre entre les quantités de **fertilisants apportés au sol** et les quantités **consommés par les cultures**
 - Nécessité de connaître :
 - La quantité d'azote produite par les animaux : références CORPEN (INERIS-AIDA)
 - La quantité d'azote exportée par les cultures : Arrêté du GREN
- Arrêté du 17/07/2017 : référentiel calcul dose prévisionnelle d'azote à apporter par type de culture
- <https://draaf.bretagne.agriculture.gouv.fr/arrete-du-17-juillet-2017-etablissant-le-referentiel-regional-de-mise-en-oeuvre-a1716.html>

Ressources Cartographies :

Baies Algues vertes

Bassins versants en contentieux sur les eaux brutes (Horn, Le Bizien, Les échelles)

Zones d'actions renforcées : territoires à enjeux Nitrates

Zones en excédent structurel : lorsque l'Norg produit et épandu sur un même canton > à 170Kg/ha/an

EQUINOXE

<https://geobretagne.fr/mviewer/?config=/apps/equinoxe/config.xml#>

Merci de votre attention